

AFFAIRE N° 15. - Demande de prêt de 14 000 000 de Frs CFA (programme 1965) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l Réunion, pour le financement des travaux d'adduction d'eau de Moufia Bois de Nèfles

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le dossier d'adduction d'eau de Moufia - Bois de Nèfles.

Ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis s'élève à la somme de 70 000 000 de Frs CFA.

Le programme 1965 du Ministère de l'Agriculture (finançant le projet à 40 %) prévoit la réalisation d'une tranche de travaux de 70 000 000 de Fr CFA.

Le Conseil Municipal
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

Approuvé,
St Denis,
le 21 Juin 1966,
Ple Préfet.

- 1°) Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté après accord du Service du Génie Rural;
- 2°) Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

- subvention du Ministère de l' Agriculture	
40 % x 70 000 000	28 000 000 Fr CFA
- subvention du Département	
40 % x 70 000 000	28 000 000 Fr CFA
TOTAL	<u>56 000 000 Fr CFA</u>

et décide de demander à la Caisse Agricole, un prêt de 14 000 000 de Fr. CFA au taux de 4 % remboursable en 15 ans.

- 3°) considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt de 14 000 000 de Fr. CFA à 4% en 15 ans s'élève à 1 259 174 Fr. CFA, prend l'engagement au nom de la Commune de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité sus-visée.
- 4°) autorise le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire
Général,
Signé: J. Judicaire